

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

de la trois cent soixante-dix-huitième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 29 septembre 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 27 OCTOBRE 2014

Procès-verbal de la trois cent soixante-dix-huitième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 29 septembre 2014 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BOILY, Philippe Étudiant	X	
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues	X (arrive à 16 h 35)	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
GAGNON, Nathalie Chargée de cours – Dép. psychoéducation et psychologie et sciences de l'éducation		X
HARRISSON, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
JALBERT, Cindy Étudiante	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique		X
RICARD, Lyse Membre socio-économique Présidente du conseil		X
SAINT-PIERRE, Chantal Professeure – Département des sciences infirmières	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X (visioconférence)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

OBSERVATEUR ET OBSERVATRICE :**PRÉSENT****ABSENT**

LATULIPPE, Simon
 Coordonnateur et attaché d'administration –
 Décanat des études

X

ROCHFORT, Odette
 Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

INVITÉS :

THIBAUT, Simon
 Responsable de dossiers
 Raymond Chabot Grant Thornton

X (point 4.1)

MURPHY, Derrick
 Associé, CPA auditeur, CA
 Raymond Chabot Grant Thornton

X (point 4.1)

En l'absence de la présidente, madame Lyse Ricard, le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, assume la présidence de la séance, et ce, en vertu de l'article 4.6 du *Règlement de régie interne*. Il constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 30.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Cindy Jalbert, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbaux :

2.1. Trois cent soixante-seizième (16 juin 2014) réunion

2.1.1. Approbation

2.1.2. Affaires en découlant

2.2. Trois cent soixante-dix-septième (7 juillet 2014) réunion (spéciale)

2.2.1. Approbation

2.2.2. Affaires en découlant

3.- Entérinement des décisions des :

3.1. Trois-cent-soixante-douzième (22 avril 2014) réunion du comité exécutif

3.2. Trois cent soixante-treizième (28 avril 2014) réunion du comité exécutif

3.3. Trois cent soixante-quatorzième (16 juin 2014) réunion du comité exécutif

4.- Affaires administratives et financières

4.1. Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014

5.- Affaires générales et corporatives

5.1. Information du recteur

5.2. Engagement et nomination d'un directeur des services aux étudiants

6.- Affaires académiques

6.1. Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

7.- Affaires administratives et financières (suite)

7.1. Amendements à la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement*

7.2. Modification au plan des effectifs

7.3. Achat d'un laser *Femtosecond* dans le cadre du projet FCI intitulé « Micromachining Tools for Fiber-optic Bio-chemical Sensors »

8.- Nominations

8.1. Nomination d'un étudiant au comité exécutif

- 8.2 Nomination des membres au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2014-2015
- 9.- Dépôt de document
 - 9.1 *Économie, société et éducation : l'effet des droits de scolarité sur l'accès aux études universitaires au Québec et en Ontario*
 - 9.2 *Contre la gratuité scolaire à l'université*
- 10.- Période d'information et questions
- 11.- Prochaine réunion (27 octobre 2014)
- 12.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbaux :

2.1 Procès-verbal de la trois cent soixante-seizième (16 juin 2014) réunion

2.1.1 Approbation

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent soixante-seizième (16 juin 2014) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

Point 4.2 (p. CA-7) : L'on convient de remplacer les mots « au support » par les mots « à l'appui », à la deuxième ligne du deuxième paragraphe.

Point 4.5 (p. CA-9) : L'on convient de remplacer le deuxième paragraphe de la rubrique *Nomination de deux personnes au comité de sélection* par : « Un membre propose que monsieur Michal Iglewski soit nommé à la place de madame Chantal Saint-Pierre. »

2.1.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent soixante-seizième (16 juin 2014) réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

Point 4.3 (p. CA-7) : le président du comité d'éthique de la recherche, monsieur André Durivage, commentera le rapport annuel dudit comité lors d'une prochaine réunion;

Point 4.4 (p. CA-8) : l'Assemblée des gouverneurs a adopté les résolutions relatives à l'attribution de deux doctorats *honoris causa* de l'UQ sous l'égide de l'UQO;

Point 4.5 (p. CA-8) : le processus de désignation d'un chef d'établissement pour l'UQO, qui relève de l'Université du Québec, suit son cours et le premier appel de candidatures a pris fin le 17 septembre dernier. De plus amples détails devraient pouvoir être communiqués lors de la prochaine réunion du conseil.

Point 4.6 (p. CA-10) : le processus de consultation pour le poste de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche se poursuit puisque le premier appel de candidatures n'a pas permis de doter ce poste.

Monsieur Claude Chénier se joint à la réunion.

2.2 Procès-verbal de la trois cent soixante-dix-septième (7 juillet 2014) réunion (spéciale)

2.2.1 Approbation

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Chantal Saint-Pierre, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent soixante-dix-septième (7 juillet 2014) réunion (spéciale), et ce, sans modification.

2.2.2 Affaires en découlant

Le recteur et le vice-recteur à l'administration et aux ressources informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent soixante-dix-septième (7 juillet 2014) réunion (spéciale), les suites régulières ont été données.

3.- Entérinement des décisions des :

3.1 Trois cent soixante-douzième (22 avril 2014) réunion du comité exécutif

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent soixante-douzième (22 avril 2014) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

3.2 Trois cent soixante-treizième (28 avril 2014) réunion du comité exécutif

Sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent soixante-treizième (28 avril 2014) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

3.3 Trois cent soixante-quatorzième (16 juin 2014) réunion du comité exécutif

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent soixante-quatorzième (16 juin 2014) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du Règlement de régie interne de l'Université.

4.- Affaires administratives et financières

4.1. Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014

Madame Lise Legault, directrice du Service des finances, ainsi que messieurs Simon Thibault et Derrick Murphy, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, sont présents pour le traitement de ce point.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que l'Université du Québec en Outaouais prépare ses états financiers dans les 60 jours qui suivent la fin de chaque exercice financier, dans la mesure où les données sur les calculs définitifs ont été fournies par le gouvernement, conformément au règlement général 7 de l'Université du Québec sur les affaires concernant l'administration. Ceux-ci doivent être approuvés par le conseil d'administration de l'Université. Ces états financiers sont consolidés avec ceux de l'Université du Québec et avec chacune des constituantes du réseau pour être approuvés par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, puis transmis au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS). Par ailleurs, le Ministère exige maintenant que les constituantes lui transmettent également leurs états financiers. Les calculs définitifs ont été rendus disponibles seulement le 1^{er} août dernier.

Selon le processus normal d'adoption des états financiers, ceux-ci sont tout d'abord soumis à l'attention du comité de vérification qui en recommande l'adoption au conseil d'administration.

Par ailleurs, la règle budgétaire 6.3 stipule que chaque établissement doit transmettre au Ministère ses états financiers audités et le rapport de l'auditeur au plus tard le 30 septembre suivant la fin de l'année universitaire, à moins d'un avis contraire du Ministère.

Depuis l'année 2009-2010, l'Université du Québec a l'obligation de dresser ses états financiers, selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), à la suite de la réforme comptable du gouvernement du Québec. Cette réforme exige également que les virements interfonds fassent l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration.

Les documents suivants ont été soumis aux membres en prévision de la séance, soit :

- Présentation des états financiers au 30 avril 2014;
- Les états financiers au 30 avril 2014;
- Comparaison des résultats et des soldes de fonds du fonds de fonctionnement selon les PCGR et selon les normes de présentation en vigueur avant la réforme comptable;
- Détails des virements interfonds effectués en 2013-2014.

Monsieur Derrick Murphy présente le rapport de l'auditeur indépendant.

Monsieur Simon Thibault fait la présentation des états financiers.

Suite aux présentations, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, la directrice des finances et les vérificateurs répondent aux questions de clarification et de compréhension d'un membre relativement aux états financiers, et plus particulièrement en ce qui concerne :

- la différence entre le budget 2013-2014 et le budget révisé 2013-2014 relativement à l'écart favorable observé au niveau des revenus et des dépenses;
- le détail des montants attribués au fonds d'immobilisation à partir du fonds de fonctionnement;
- la renégociation du taux d'intérêt de la dette à long terme du contrat de location-acquisition du terrain et du bâtiment du campus de Saint-Jérôme;
- le montant de l'évaluation actuarielle du Programme supplémentaire de retraite pour les cadres supérieurs;
- les états financiers de la Corporation des services universitaires de l'Outaouais et des Laurentides.

Suite aux discussions, l'on convient que les suivis suivants seront effectués :

- traiter la demande relative aux montants prélevés au fonds de fonctionnement pour le fonds d'immobilisation;
- remplacer « des entreprises » par « de l'entreprise » à la première ligne du quatrième paragraphe de la page 9 des États financiers;
- traiter la demande en lien avec les états financiers 2012-2013 et 2013-2014 de la Corporation des services universitaires de l'Outaouais et des

Laurentides;

- transmettre aux membres du conseil, ultérieurement, le portrait de la dette des universités québécoises;
- transmettre, au membre en ayant fait la demande, la résolution du conseil d'administration relative à l'octroi du contrat de construction de campus de Saint-Jérôme.

Messieurs Simon Thibault et Derrick Murphy quittent la séance.

Un membre du comité de vérification souligne la très grande qualité du travail effectué par l'équipe d'auditeurs externes et indique que ces derniers ont par ailleurs également fait l'éloge du travail de l'équipe des finances de l'UQO. Il fait ressortir que le rapport de l'auditeur indépendant ne fait état d'aucune recommandation et souligne que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'UQO.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à la majorité (pour 9 – contre : 1 – abstention : 2) d'adopter la résolution 378-CA-5744 concernant l'approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2013-2014; laquelle est jointe en appendice. Un membre, madame Louise Briand, ayant voté contre, demande à ce que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal. Par ailleurs, deux membres, madame Cindy Jalbert et monsieur Philippe Boily, disent s'être abstenus de voter par manque d'information, et ce, conformément à l'article 2.11.2 b) du *Règlement de régie interne*.

Madame Lise Legault quitte la séance.

Le recteur décrète une suspension de la séance, à 17 h 50, pour le repas. Il confirme la reprise des travaux à 18 h 15.

5.- Affaires générales et corporatives

5.1. Information du recteur

Le recteur informe le conseil que le gouvernement du Québec a officialisé, à la mi-septembre, ses orientations budgétaires et son calcul des subventions de financement pour l'année 2014-2015 aux universités québécoises. Des compressions de 172 millions de dollars sont exigées aux universités par le MESRS et représentent pour l'UQO un effort de réduction de ses dépenses de 1,3 million de dollars pour l'exercice budgétaire en cours. La direction de l'Université a ainsi demandé à chacun de ses services de revoir ses budgets respectifs dans le but d'identifier des éléments qui permettraient une réduction budgétaire. Il souligne que, toute proportion gardée, l'UQO compte parmi les universités qui subiront un impact moindre, et ce, dû à sa croissance vigoureuse, mais aussi en raison des gestes posés au cours des années précédentes.

Il fait savoir que la direction de l'UQO a rencontré l'équipe du maire de Gatineau afin de reprendre les échanges au sujet du renouvellement du Protocole d'appui au développement de programmes venu à échéance l'hiver dernier. Il tiendra les membres du conseil informés de l'évolution des discussions à cet égard.

Il complète ses informations en indiquant que les recteurs des universités québécoises ont été convoqués à rencontrer le ministre Bolduc, au début du mois d'octobre 2014, afin de discuter de la révision des programmes universitaires. Il tracera le bilan de cette rencontre lors de la prochaine réunion du conseil, le 27 octobre prochain.

5.2. Engagement et nomination d'un directeur des services aux étudiants

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que dans la foulée de la restructuration du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, et tel qu'annoncé au plan des effectifs (résolution 375-CA-5665), un poste de directeur des services aux étudiants a été créé au campus de Gatineau, la création de ce poste devenant effective le 1^{er} septembre 2014.

Un premier affichage interne auprès des employés-cadres a été effectué en juin 2014, tel que prévu au protocole des cadres, et un affichage externe a ensuite été effectué du 9 juillet au 8 août 2014. Au total, 77 candidatures ont été acheminées et six (6) personnes ont été reçues en entrevue. Suite aux recommandations du comité de sélection, une (1) candidature a été retenue.

Le comité de sélection était composé des personnes suivantes :

- Denis Harrisson, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;
- André J. Roy, secrétaire général;
- Manon Vaillancourt, directrice des services à la vie étudiante (UQAM);
- Ruth Phillion, professeure au Département des sciences de l'éducation (UQO);
- Philippe Boily, président de l'AGE-UQO.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner la recommandation du comité de sélection quant à l'engagement d'un directeur des services aux étudiants pour un premier contrat de cadre d'une durée de deux (2) ans. Le 13 octobre 2014 constitue la date d'entrée en poste.

Après délibérations, sur proposition de madame Chantal Saint-Pierre, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 378-CA-5745 concernant l'engagement et la nomination d'un directeur des services aux étudiants (Simon Latulippe); laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires académiques

6.1. Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Philippe Boily, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 378-CA-5746 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires administratives et financières (suite)

7.1. Amendements à la Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que le 28 avril 2014, le conseil d'administration adoptait des modifications majeures à la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement* (375-CA-5670). Cette politique n'avait pas été modifiée depuis 2006.

Or, il s'est avéré que, dans la version ainsi adoptée, de façon pratique, certaines dispositions ont trouvé des difficultés d'application qui auraient été difficiles de prévoir sans avoir appliqué concrètement ladite politique.

Tout d'abord, les articles 5.5 et 5.6 devront être modifiés et la référence aux déplacements consécutifs devrait se retrouver non pas dans l'article 5.6, mais bel et bien à

l'article 5.5. Ce dernier devrait quant à lui faire référence au kilométrage réellement effectué.

Texte actuel :

5.5 Pour tout voyage effectué par un employé dans le cadre du travail vers un lieu autre que le lieu régulier de travail, l'Université rembourse la distance entre le lieu régulier de travail de l'employé et la destination du voyage.

Nonobstant ce qui précède, pour tout voyage effectué par un enseignant contractuel dans le cadre de la charge d'enseignement qui lui est confiée, l'Université rembourse les frais de voyage lorsque la distance entre le domicile de l'enseignant contractuel et le lieu où la charge d'enseignement est donnée est supérieure à 80 kilomètres.

5.6 Pour tout déplacement requis dans le cadre de l'organisation d'un stage ou de la supervision d'un stagiaire, les modalités de remboursement prévues à l'article 5.5 s'appliquent. Toutefois, si plusieurs déplacements consécutifs sont requis au cours d'une même journée, ceux-ci seront remboursés selon le kilométrage effectué en utilisant le lieu régulier de travail comme point de départ et d'arrivée.

Texte proposé :

5.5 Pour tout voyage effectué par un employé dans le cadre du travail vers un lieu autre que le lieu régulier de travail, l'Université rembourse la distance entre le lieu régulier de travail de l'employé et la destination du voyage.

Toutefois, si plusieurs déplacements consécutifs sont requis au cours d'une même journée, ceux-ci seront remboursés selon le kilométrage effectué en utilisant le lieu régulier de travail comme point de départ et d'arrivée.

Nonobstant ce qui précède, pour tout voyage effectué par un enseignant contractuel dans le cadre de la charge d'enseignement qui lui est confiée, l'Université rembourse les frais de voyage lorsque la distance entre le domicile de l'enseignant contractuel et le lieu où la charge d'enseignement est donnée est supérieure à 80 kilomètres.

5.6 Tout déplacement requis dans le cadre de l'organisation d'un stage ou de la supervision d'un stagiaire sera remboursé selon le kilométrage réellement effectué.

Également, la *Liste des hôtels* fréquemment utilisés pour différentes régions du Québec pour l'année 2014 et pour lesquels l'Université bénéficie des tarifs négociés par la Direction générale des acquisitions du gouvernement du Québec devrait être mise à jour. Le tarif maximal pour chacune des régions (autres hôtels) devrait être modifié en fonction des périodes de location et non en fonction d'un tarif fixe. Il s'est avéré que le simple tarif fixe pénalisait les gens qui se déplaçaient lors des périodes où lesdits tarifs étaient « non disponibles », entre autres.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur Philippe Boily, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 378-CA-5747 concernant les amendements à la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement*; laquelle est jointe en appendice.

7.2. Modification au plan des effectifs

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suivant l'annonce du départ à la retraite de la titulaire du poste de commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque le 30 septembre 2014, le directeur a présenté un projet pour la révision des tâches et responsabilités de ce poste. Après analyse des tâches et responsabilités révisées effectuée par le Service des ressources humaines, ce dernier est

d'avis que celles-ci sont de niveau technique et qu'elles relèvent d'une fonction de technicienne ou de technicien en documentation.

Comme cette révision implique une modification du plan des effectifs, il est recommandé d'abolir l'actuel poste de commis aux acquisitions au Service de la bibliothèque et de créer un poste de technicienne ou de technicien en documentation.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Harrisson, appuyée par monsieur Claude Chénier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 378-CA-5748 concernant la modification au plan des effectifs; laquelle est jointe en appendice.

7.3. Achat d'un laser *Femtosecond* dans le cadre du projet FCI intitulé « Micromachining Tools for Fiber-optic Bio-chemical Sensors »

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a accordé une subvention d'un montant maximal de 400 000 \$ pour la mise en place d'une infrastructure de recherche pour le projet « *Micromachining Tools for Fiber-optic Bio-chemical Sensors* », dont le directeur de projet est le professeur Wojtek Bock.

La subvention est destinée à l'achat de deux équipements dont la composante principale est un laser à impulsions femto seconde (*Femtosecond Laser*, en anglais).

Le système concerné ici est le *Laser Femtosecond* dont le coût est de l'ordre de 330 465 \$ US (excluant les taxes). La dépense est estimée à 391 908 \$ CAN (incluant le retour de taxes).

Selon la procédure prévue, nous avons demandé à la FCI et au MESRS d'approuver une modification de budget à la subvention selon laquelle l'acquisition du deuxième équipement prévu ne se concrétisera pas, le *Laser Femtosecond* étant reconnu comme l'équipement essentiel de la subvention.

Sur recommandation du coordonnateur aux approvisionnements de l'UQO, et avec l'accord du chercheur principal, nous procéderons sur la base d'un contrat de gré à gré avec le fournisseur, Newport Corporation, aucun fournisseur ne s'étant présenté lors de la publication de l'avis d'intention UQO AI1505-R237 publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Cette dérogation à la politique de l'Université s'appuie sur l'article 28 du règlement sur les contrats d'approvisionnements des organismes publics qui précise la disposition suivante :

« Un contrat d'approvisionnement relatif à des activités de recherche et de développement ou à des activités d'enseignement peut être conclu de gré à gré lorsque, pour des raisons d'ordre technique ou scientifique, un seul fournisseur est en mesure de le réaliser et il n'existe aucune solution de rechange ou encore de biens de remplacement. »

Le conseil d'administration est appelé à mandater le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer au nom de l'UQO la demande d'achat relative à l'achat de cet équipement.

En réponse à la question d'un membre sur les coûts engendrés, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souligne que cette transaction n'implique aucuns frais pour l'UQO.

Les membres du conseil se montrent vivement intéressés par la visite du laboratoire du professeur Bock et des démarches en ce sens seront effectuées par le recteur et le secrétaire général.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 378-CA-5749 concernant l'achat d'un laser *Femtosecond* dans le cadre du projet

FCI intitulé « Micromachining Tools for Fiber-optic Bio-chemical Sensors »; laquelle est jointe en appendice.

8.- Nominations

8.1. Nomination d'un étudiant au comité exécutif

Le secrétaire général invite le conseil d'administration à procéder à la nomination d'un membre pour siéger au comité exécutif.

Il s'agit de remplacer un membre étudiant, monsieur Sébastien Brunet, qui a perdu la qualité de siéger au comité exécutif suite à la nomination de nouveaux membres étudiants au conseil d'administration de l'UQO. En effet, le comité exécutif de l'Association générale des étudiants de l'UQO (AGE-UQO), à sa rencontre du 30 juin 2014, a désigné monsieur Philippe Boily et madame Cindy Jalbert pour siéger au conseil d'administration de l'UQO, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2014. Or, un membre nommé par l'AGE-UQO pour siéger au conseil d'administration peut également siéger au comité exécutif.

Conformément à l'article 5.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires*, la durée du mandat de ce membre est de deux ans, renouvelable.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 378-CA-5750 concernant la nomination d'un étudiant au comité exécutif (Philippe Boily); laquelle est jointe en appendice.

8.2. Nomination des membres au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2014-2015

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le comité de vérification est un comité créé par le conseil d'administration dont la composition et le mandat sont régis par l'article 4 du *Règlement de régie interne et procédures de délibérations des instances statutaires*. Ce comité est composé de quatre membres du conseil d'administration choisis parmi les membres représentant le milieu socio-économique, les collègues et les diplômés.

Le conseil d'administration désigne le président du comité de vérification. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources agit à titre de secrétaire.

Le mandat actuel du comité de vérification est le suivant :

- a) *d'assister le conseil d'administration dans l'accomplissement des responsabilités qui lui sont imparties par la Loi et les règlements de l'Université;*
- b) *d'assurer une communication directe entre le conseil d'administration et les vérificateurs externes et, à cette fin, de recevoir les vérificateurs externes chaque fois qu'ils en font la demande au président du comité;*
- c) *de conseiller le conseil d'administration aux fins d'assurer la meilleure gestion possible des fonds de l'Université et la définition, l'application et la révision des procédures de contrôle interne tant en matière financière qu'administrative.*

Les membres du comité pour l'année 2013-2014 étaient mesdames Lisette Blouin-Monfils, Lyse Ricard (présidente), Dominique Toupin et monsieur Claude Chénier.

Le 16 juin 2014, madame Lyse Ricard a communiqué sa décision de ne pas poursuivre son mandat à la présidence du comité de vérification et madame Dominique Toupin a été élue présidente de ce comité, et ce, jusqu'à la nomination des membres du comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2014-2015.

Un membre estime que la composition de ce comité devrait être établie en fonction de l'expertise des membres et non en fonction de leur catégorie. Il souligne que dans d'autres universités des professeurs siègent à ce type comité. Le recteur prend acte de ce commentaire et invite les membres à en discuter ultérieurement lors des discussions qui se tiendront au sujet du *Règlement général* suite à la réception des commentaires de la commission des études.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Philippe Boily, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 378-CA-5751 concernant la nomination des membres au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2014-2015; laquelle est jointe en appendice.

9.- Dépôt de document

9.1 *Économie, société et éducation : l'effet des droits de scolarité sur l'accès aux études universitaires au Québec et en Ontario*

9.2 *Contre la gratuité scolaire à l'université*

10.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres de l'adoption, par le Fonds de recherche du Québec (FRQ), de la nouvelle *Politique sur la conduite responsable en recherche*, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} septembre 2015. Il signale que l'UQO devra modifier sa *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création* en fonction de cette nouvelle politique au cours de la prochaine année.

Le vice-recteur fait par la suite savoir qu'il occupe présentement le poste de doyen de la formation continue et des partenariats suite au départ de monsieur Alain Charbonneau.

Un membre fait référence aux propos du recteur concernant l'effort de réduction des dépenses de 1,3 million de dollars pour l'exercice budgétaire en cours et sensibilise la direction et les autres membres du conseil à l'importance de ne pas toucher aux services aux étudiants. Il demande notamment à savoir quelles seront les conséquences, sur l'offre de cours du trimestre d'hiver 2015, des moyens envisagés pour réduire les dépenses. Le recteur atteste que des gestes seront posés afin de limiter les impacts sur les services aux étudiants, mais souligne qu'il ne peut donner de précision à ce stade puisque la démarche n'est pas complétée. Le recteur rappelle que le conseil d'administration propose et adopte annuellement des orientations budgétaires définies en fonction de la mission de l'Université.

Un membre porte à l'attention du conseil que l'appel de candidature pour le poste de recteur n'a pas été affiché sur la page *Offres d'emploi* de l'UQO. Un autre membre souhaite par ailleurs savoir si le poste en question a été affiché sur le site Web *Affaires universitaires*. Le secrétaire général mentionne qu'il a constaté que l'appel était dûment affiché et accessible sur la page d'accueil de l'UQO. Le recteur verra à obtenir de plus amples détails au sujet de l'affichage et transmettra l'information reçue aux membres.

Suite à la question d'un membre, le recteur fait ressortir l'importance que revêt le conservatoire de musique de Gatineau pour la région et pour l'UQO et explique que de nombreux partenaires, soit le Conseil régional de la culture de l'Outaouais, l'Alliance pour la cause de l'éducation supérieure en Outaouais, l'UQO ainsi que des conseillers de Gatineau, se sont rencontrés afin d'explorer diverses possibilités qui pourraient permettre d'éviter la fermeture du conservatoire. Il souligne que ces pistes de solution seront portées à l'attention de la ministre de la Culture, madame Hélène David. Il ajoute que les recteurs du réseau de l'Université du Québec (UQ) explorent également diverses options pour sauver les conservatoires, dont leur intégration au réseau de l'UQ.

11.- Prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 27 octobre 2014 à 16 h 30.

12.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Cindy Jalbert, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 05.

Original signé par :

Lyse Ricard, présidente
André J. Roy, secrétaire général